

---

---

***Mémoire Sur La Gestion  
Durable et Responsable  
De Nos Matières Résiduelles***

---

---

***Dans La Région  
Chaudière-Appalaches***



## MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,  
Messieurs,

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) est particulièrement heureux et fier de vous présenter le mémoire sur la gestion durable et responsable de nos matières résiduelles dans la région Chaudière-Appalaches.

Cette réalisation est le résultat d'une collaboration fructueuse entre les intervenants socio-économiques et les groupes environnementaux de la région.

Ce mémoire propose cinq recommandations de base pour une gestion des déchets équitable pour la région Chaudière-Appalaches ainsi que des priorités d'action découlant de ces recommandations de base pour la réalisation concrète d'une gestion intégrée des déchets solides.

C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à prendre connaissance de ce mémoire et à vous joindre aux nombreuses personnes qui ont déjà manifesté leur intérêt dans la réalisation du plan d'action.

Nous remercions et félicitons les membres du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches ainsi que les collaborateurs qui ont permis de réaliser ce mémoire.

---

Guy Lessard, Président  
Conseil régional de l'environnement  
Chaudière-Appalaches

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRESIDENT .....	ii
TABLE DES MATIERES .....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES .....	iv
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 LA REGION	
1.1 Le portrait de la région .....	2
1.2 Le bilan de la région .....	4
1.2.1 L'élimination des déchets .....	4
1.2.2 Le principe des 3RVE .....	9
CHAPITRE 2 L'ANALYSE	
2.1 Notre analyse .....	16
2.1.1 Mise en valeur des résidus (propositions : 2.1, 2.2, 5, 6.1, 8.1, 11.1) .....	16
2.1.2 Élimination (propositions : 7, 10, 12, 13, 14, 15) .....	18
2.1.3 Plan d'action du MEF (propositions : 18) .....	20
CHAPITRE 3 LES RECOMMANDATIONS	
3.1 Conclusion et recommandations .....	22
REFERENCES .....	24

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

### Tableau

1	Les lieux d'enfouissement sanitaire .....	5
2	Les dépôts en tranchée .....	7
3	L'incinérateur .....	7
4	Les dépôts de matériaux secs .....	8
5	La collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches .....	10
6	Le programme de gestion des résidus compostables .....	12
7	La collecte des déchets dangereux domestiques .....	13
8	Les activités de gestion des résidus spéciaux .....	14

### Figure

1	La région Chaudière-Appalaches .....	2
2	Les emplois par activité économique .....	3
3	Répartition en % des méthodes d'éliminations .....	9
4	Évolution de la collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches .....	11

## INTRODUCTION

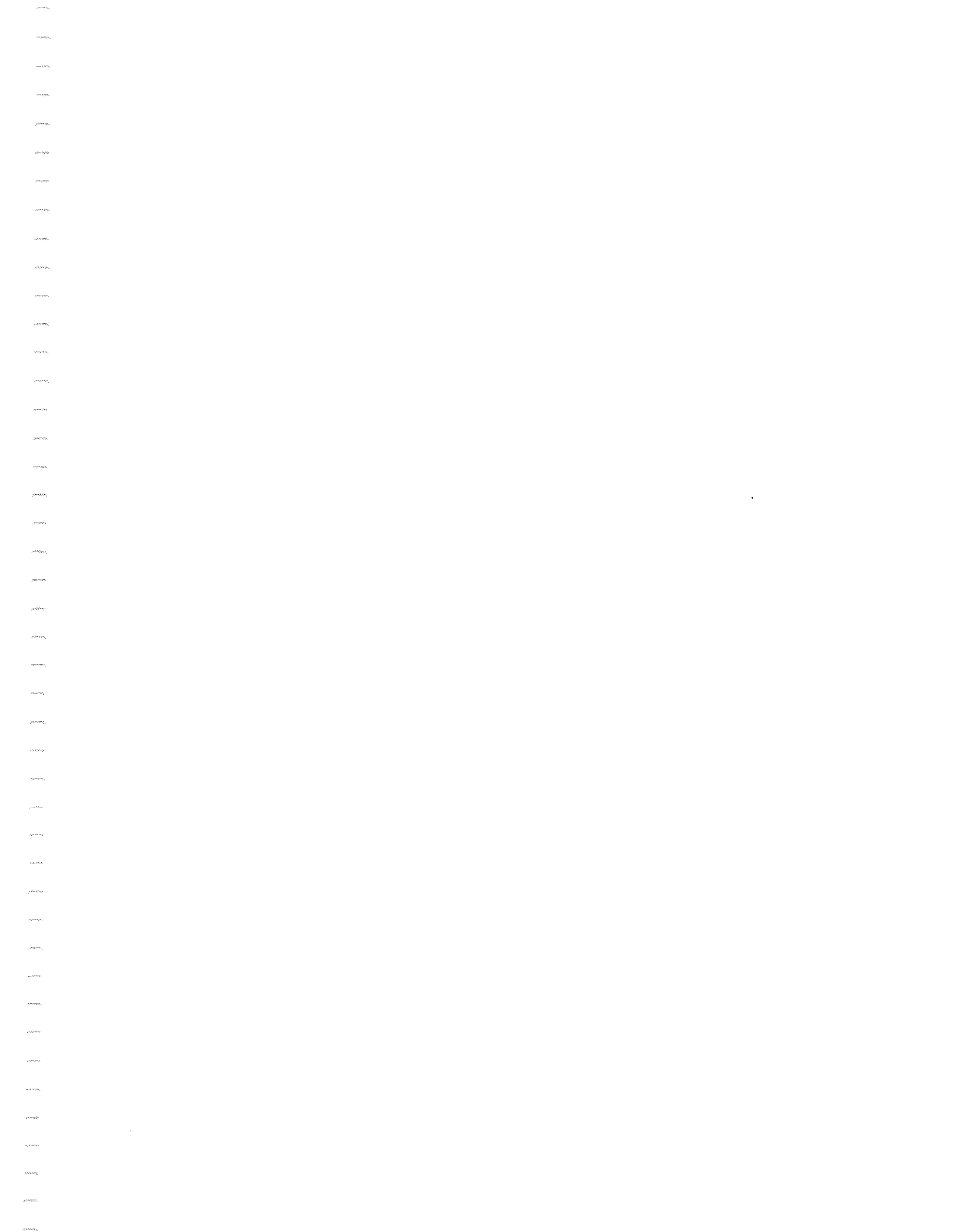
Depuis sa création en 1991, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches s'implique dans le débat sur les enjeux environnementaux régionaux. En 1993, le CRE Chaudière-Appalaches organise un Forum régional sur les priorités environnementales de la région. Par la suite, le CRECA réalise en 1994 un rapport sur l'état de l'environnement et plus récemment il organise un second Forum régional intitulé « Bilan et perspectives environnementales dans la région Chaudière-Appalaches » qui se veut un suivi au rapport publié en 1994.

Le 17 octobre 1995, le ministre de l'Environnement et de la Faune reconnaissait officiellement le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches comme organisme régional. Le mandat du CRECA est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières.

Le CRE, par les racines qu'il tisse dans le milieu, constitue un partenaire crédible et engagé en ce qui concerne les problématiques environnementales régionales. Le CRE joue un rôle de premier plan pour ce qui est de la concertation en matière de protection et d'éducation en environnement et dans la mise en œuvre du développement durable. Cette concertation se reflète même en regard de la composition du conseil d'administration : 50 % des administrateurs viennent des milieux environnementaux, l'autre 50 % est composé de représentants des milieux socio-économiques et municipaux.

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches mène une grande diversité d'activités, notamment le bilan sur l'état de l'environnement, l'éducation relative en environnement ainsi que la sensibilisation des PME et des citoyens à la protection de l'environnement. Le CRE participe à des consultations publiques comme celles sur la diversité biologique, la politique de gestion des eaux souterraines, le plan stratégique du MEF, la création de L'Organisation québécoise du développement durable (OQDD) et sur plusieurs autres sujets qui touchent notre région. Tout récemment, la région a défini des priorités régionales en matière d'environnement dans le cadre de la consultation publique d'ÉcoSommet. Une des priorités vise spécifiquement la gestion des déchets et c'est dans cette optique que le CRE Chaudière-Appalaches vous transmet un mémoire régional sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

Ce mémoire est divisé en trois parties. La première trace le portrait de la région et le bilan de la gestion des déchets dans la région Chaudière-Appalaches. La seconde partie analyse et critique les propositions du document de consultation publique pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles tandis que la troisième partie émet les recommandations et les perspectives de la région en guise de conclusion du document.



# CHAPITRE 1

## LA RÉGION

### 1.1 LE PORTRAIT DE LA REGION

La région administrative Chaudière-Appalaches a vu le jour en 1987. Elle se situe au centre-sud de la province de Québec et elle couvre un territoire de 15 000 km<sup>2</sup>. La région est délimitée à l'ouest par les régions de l'Estrie et de la Mauricie-Bois-Franc et à l'est par la région du Bas-Saint-Laurent. Sa limite sud côtoie la frontière des États-Unis et sa limite nord s'étend jusqu'au fleuve Saint-Laurent incluant l'archipel de Montmagny.

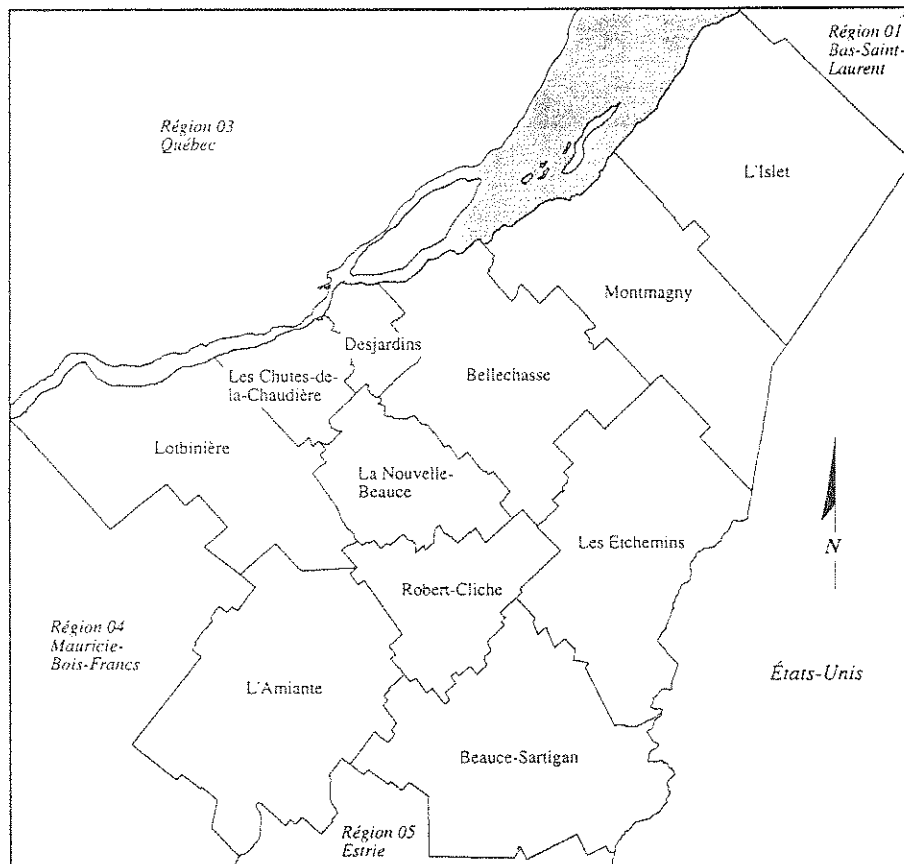
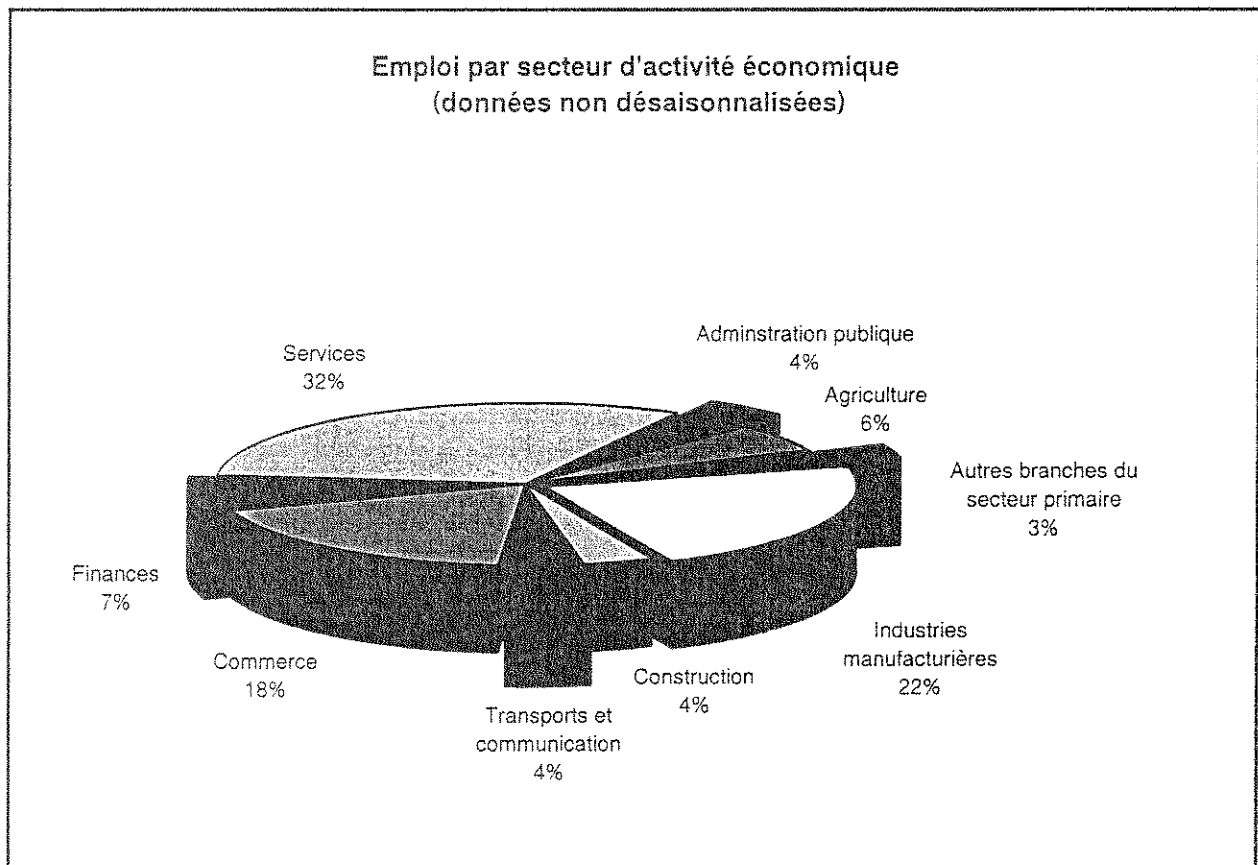


Figure 1 : La région Chaudière-Appalaches

La région Chaudière-Appalaches comptait en 1995, 383 476 habitants. On y retrouve 11 MRC dont quatre municipalités régionales de comté (MRC) qui ont un taux d'urbanisation de 50 % et plus, soit Beauce-Sartigan, Desjardins, L'Amiante et Les Chutes-de-la-Chaudière. Les MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière regroupent 33 % de la population régionale tandis qu'à l'extrême sud de la région, les MRC de L'Amiante et de Beauce-Sartigan constituent un second pôle d'importance avec 24 % de la population.



Source : Ministère du travail du Québec 1996

Figure 2 : Les emplois par activité économique

Le profil de l'emploi de la région Chaudière-Appalaches se dessine autour du secteur tertiaire avec deux domaines d'activités économiques très importants, soit les services et le commerce qui représentent tout près de 86 000 emplois (50 %). Pour sa part, le secteur secondaire vient au deuxième rang avec l'activité économique de l'industrie manufacturière qui compte 38 000 emplois. Malgré son dernier rang dans la région, le secteur primaire n'est pas négligeable compte tenu que ce secteur se classe deuxième au Québec pour le nombre d'emploi. Il faut également mentionner que l'activité économique de l'agriculture (culture et pâturage) regroupent 67 % du secteur primaire.

La population de la région Chaudière-Appalaches n'est pas différente du reste du Québec, car elle se situe dans la moyenne provinciale pour la production de déchets. Elle dispose également d'un éventail de service de disposition des déchets, soit des lieux d'enfouissement sanitaire, des dépôts en tranchée, des dépôts de matériaux secs et un incinérateur. De plus, sur le territoire la collecte sélective permet aux habitants de la région d'éliminer intelligemment leurs matières résiduelles. Des infrastructures telles qu'un centre de compostage, une ressourcerie et des centres de tri sont quelques exemples d'installation qui permettent de mieux gérer les ressources secondaires selon le principe des 3RVE (réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination).



Dans un avenir rapproché, la population de la région devra faire face à une problématique fort inquiétante, celle de la fermeture de six lieux d'enfouissement sanitaire sur onze. Il est donc très important pour la population de bien planifier la fermeture et la réhabilitation de ces lieux. C'est donc un enjeu important pour la région de se doter d'un plan de gestion intégré des matières résiduelles. La population bénéficie actuellement d'un bon service de collecte sélective des matières résiduelles pour pallier aux problèmes des lieux d'enfouissement et du gaspillage de nos ressources premières. La valorisation de certains résidus, par le biais du compostage, permet également d'établir un équilibre entre le prélèvement de nos ressources et la régénération de celles-ci. Présentement, la région Chaudière-Appalaches possède tous les atouts pour planifier et implanter sur tout le territoire, un plan de gestion intégré des matières résiduelles.

## 2.1 LE BILAN DE LA REGION

La gestion des déchets est l'un des éléments les plus importants de la problématique environnementale de Chaudière-Appalaches. En effet, la plupart des intervenants régionaux en reconnaissent l'importance et ceci se reflète dans le plan stratégique que la région s'est dotée en 1995. Un des objectifs du plan stratégique mentionne qu'il faut doter la région d'un programme de gestion intégré des déchets soit réduire, récupérer, recycler, valoriser et éliminer (déchets domestiques et industriels, matériaux secs, boues d'épuration et de fosses septiques, etc.) en répondant aux besoins de chacune des MRC. De plus, lors du Forum régional du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, les intervenants régionaux ont réitéré cet objectif du Conseil régional de concertation et de développement en priorisant l'implantation de la collecte sélective sur le territoire dans le cadre d'un plan de gestion global des déchets incluant des mesures incitatives. Le désir du milieu à doter la région d'un plan de gestion est fort présent compte tenu de l'importance de ce dossier et des impacts qu'il peut engendrer.

Au cours de ce chapitre, nous tracerons un bref bilan de la situation actuelle et des avenues possibles pour la région dans les prochaines années. Dans un premier temps, nous fournirons des données qui permettront de mieux saisir la problématique régionale.

### 1.2.1 L'élimination des déchets

La région Chaudière-Appalaches compte environ 383 476 habitants sur un territoire 15 000 km<sup>2</sup>. La population, les commerces et les institutions utilisent présentement onze lieux d'enfouissement sanitaire, dix dépôts de matériaux secs, onze dépôts en tranchée et un incinérateur. Dans les prochains tableaux, nous constatons que la région génère un volume approximatif de 512 540 m<sup>3</sup> de résidus par année selon la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune (bilan régional,

1995). Il faut également mentionner que six des onze lieux d'enfouissement sanitaire de la région prévoient fermer dans les cinq prochaines années et un de ces lieux qui représente 4 % du volume par année est présentement en phase de clôture. Ces fermetures représenteront 70 % du volume annuel d'enfouissement sanitaire. Pour faciliter la lecture du premier tableau nous avons mis ces six lieux en surbrillance.

Tableau 1 : Les lieux d'enfouissement sanitaire

Lieux d'enfouissement sanitaire			
Localité / MRC d'appartenance	Volume (m <sup>3</sup> )		Population
	autorisé	annuel	
Robertsonville / MRC de L'Amiante	888 800	45 000	42 000
Saint-Cajetan-d'Armagh / MRC de Bellechasse	590 000	29 000	34 000
Saint-Côme-de-Kennebec / MRC de Beauce-Sartigan	1 007 6000	110 850	40 000
Sainte-Perpétue / MRC de L'Islet	235 000	8 000	8 080
Saint-Lambert-de-Lauzon / MRC des Chutes-de-la-Chaudière	1 310 000	54 000	78 000
Garthby / MRC de L'Amiante	499 200	16 640	16 104
Saint-François-Ouest / MRC de Robert-Cliche	300 000	20 000	23 000
Lac-Etchemin / MRC des Etchemins	143 200	22 200	10 622
L'Islet-sur-Mer / MRC de L'Islet	900 000	40 000	29 000
Lévis / MRC de Desjardins	100 000	2 700	50 000
Saint-Flavien / MRC de Lotbinière	425 000	22 000	30 000
TOTAL :	6 398 800	370 390	360 806

N.B. : La surbrillance indique une fermeture prochaine (d'ici cinq ans).

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches. *Résumé de dossier - déchets solides 1995.*

Il est à noter que l'enfouissement sanitaire de la ville de Lévis est peu élevé comparativement à la population qui utilise ses installations. Cette disparité est engendrée par l'incinérateur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Rive-Sud de Québec. La Régie opère un incinérateur depuis 1976 et celui-ci contribue à réduire le volume destiné au lieu d'enfouissement de 78 %, ce qui explique le chiffre retrouvé dans le premier tableau.

En étudiant ce tableau, nous pouvons remarquer que la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire au cours des prochaines années provoquera des problèmes aux propriétaires de lieux. En effet, le syndrome « pas dans ma cours » est encore fort présent dans la région, en conséquence d'une mauvaise gestion. Ceci rendra la tâche beaucoup plus difficile compte tenu que la fermeture et la réhabilitation des lieux engendreront des coûts supplémentaires aux propriétaires. L'adhésion tardive de certaines municipalités au programme de collecte sélective et au principe des 3RVE (réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination) rapproche la fermeture de certains lieux en considérant que la collecte sélective permet, dans certains cas, de dévier tout près de 20 % en tonnage vers les centres de tri de la région. La diversion

de certains résidus récupérables permet de créer des emplois dans la région et de faire fonctionner deux centres de tri de matières récupérables soit Société V.I.A. inc. à Lévis et Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines. À court terme, il faut prévoir des mécanismes ou des outils d'intervention pour pallier au problème de la gestion des déchets dans la région Chaudière-Appalaches. Des exemples comme un fonds de fermeture, des incitatifs financiers à la population pour réduire leur quantité de déchets destinés à l'élimination et la responsabilisation des producteurs sont des avenues intéressantes à envisager.

Dans la région, la répartition des lieux d'enfouissement sanitaire respecte les sous-divisions territoriales étant donné que presque chaque MRC se retrouve avec un lieu sur son territoire. Seulement deux MRC, soit Montmagny et La Nouvelle-Beauce, envoient leurs déchets vers d'autres lieux. L'absence de lieu d'enfouissement sanitaire sur un territoire engendre une circulation des déchets dans la région. La MRC de Montmagny n'exporte pas de déchets hors de la région Chaudière-Appalaches, car elle dispose de cinq dépôts en tranchée et utilise le lieu d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles dans la MRC de L'Islet. Cette situation n'est pas la même pour la MRC de La Nouvelle-Beauce, car celle-ci exporte ses déchets vers une autre région de la province de Québec qui se situe plus précisément à Sainte-Geneviève-de-Berthier. Il est important que chaque région de la province puisse se responsabiliser et que chaque région puisse gérer de façon écologique ses résidus. Il ne faut donc pas se borner à ouvrir un lieu d'enfouissement sanitaire dans chaque MRC de la région, mais bien de voir l'aspect global de la gestion des déchets. Par exemple, un regroupement de MRC pour un lieu d'enfouissement, avec tous les outils pour une diminution maximale des matières pouvant devenir des ressources secondaires, est une façon d'aborder le problème de gérer les déchets sur un territoire. Chaque MRC ne possède peut-être pas le lieu idéal pour un lieu d'enfouissement, alors il faut centraliser les idées pour gérer globalement nos déchets.

La tableau 2 indique que la région compte onze dépôts en tranchée desservant des petites municipalités situées à plus de 30 km d'un lieu d'enfouissement sanitaire et ayant moins de 2 000 habitants. Les dépôts en tranchée utilisent encore le brûlage des déchets. De plus, le recouvrement des résidus est prévu une fois par semaine et seulement durant les mois d'été. Les exigences qu'impose à ces dépôts l'actuel règlement sur les déchets solides sont beaucoup moins strictes que celles prévues pour les lieux d'enfouissement sanitaire. Ainsi, pour ouvrir ou exploiter un dépôt en tranchée, aucune étude hydrogéologique (sol et eau souterraine) n'est nécessaire. Aucun suivi de la qualité de l'eau souterraine n'est effectué. Pour la région Chaudière-Appalaches les dépôts en tranchée représentent 2 % du volume des déchets et ils desservent 8 768 habitants. Ces dépôts représentent une petite partie de la région, mais leurs conditions d'exploitation très souples et sans aucun contrôle font en sorte qu'il est difficile de s'assurer qu'ils protègent adéquatement l'environnement.

Tableau 2 : Les dépôts en tranchée

Dépôts en tranchée			
Localité / MRC d'appartenance	Volume (m <sup>3</sup> )		Population
	autorisé	annuel	
Saint-Évariste-de-Forsyth / MRC de Beauce-Sartigan	10 000	600	620
Saint-Gédéon / MRC de Beauce-Sartigan	25 000	650	640
Sainte-Félicité / MRC de L'Islet	30 000	600	580
Sainte-Lucie-de-Beaugard / MRC de Montmagny	15 000	600	600
L'Isle-aux-Grues / MRC de Montmagny	10 000	250	250
Saint-Fabien-de-Panet / MRC de Montmagny	90 000	2 000	1 120
Saints-Anges / MRC de Nouvelle-Beauce	24 000	850	850
Saint-Apolline-de-Patton / MRC de Montmagny	35 000	800	780
Sainte-Clotilde / MRC de L'Amiante	10 000	600	590
Saint-Just-de-la-Bretonnières / MRC de Montmagny	30 000	1 000	1 000
Saint-Honoré / MRC de Beauce-Sartigan	40 000	2 000	1 738
TOTAL :	319 000	9 950	8 768

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches. *Résumé de dossier - déchets solides 1995.*

L'incinérateur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Rive-Sud de Québec dessert la population de la MRC de Desjardins. Présentement, l'incinérateur permet de réduire de 78 % le volume des déchets et, le 22 % restant est enfoui dans un lieu d'enfouissement pour les matières dangereuses. Les cendres et les résidus générés par ce procédé contiennent des proportions appréciables de métaux lourds, de dioxines et de furannes (RRSSS, 1996). Elles sont également des sources potentielles de contamination du milieu, notamment des eaux de surface et de la nappe d'eau souterraine avoisinante. Actuellement, l'incinérateur est conforme, dans la plupart des cas, au règlement sur la qualité de l'atmosphère, cependant il ne respecte pas les critères non réglementés proposés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) de 1989. L'incinérateur est un équipement qui permet de diminuer le volume des déchets pour la MRC de Desjardins. Une modernisation est souhaitable pour prévenir une surcharge de cet équipement qui fonctionne présentement au maximum de sa capacité.

Tableau 3 : L'incinérateur

Incinérateur			
Localité / MRC d'appartenance	Volume (m <sup>3</sup> )		Population
	autorisé et annuel		
Lévis / MRC de Desjardins	55 000		50 000
TOTAL :	55 000		50 000

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches. *Le bilan régional 1995.*

Le second mode d'élimination des résidus solides en importance est représenté par les dépôts de matériaux secs qui reçoivent plus de 16 % des déchets de la région Chaudière-Appalaches. Ces dépôts sont utilisés principalement par les commerces et les industries. Peu polluants, les dépôts de matériaux secs pourraient voir leur volume annuel diminuer considérablement si des ressourceries étaient implantées dans la région.

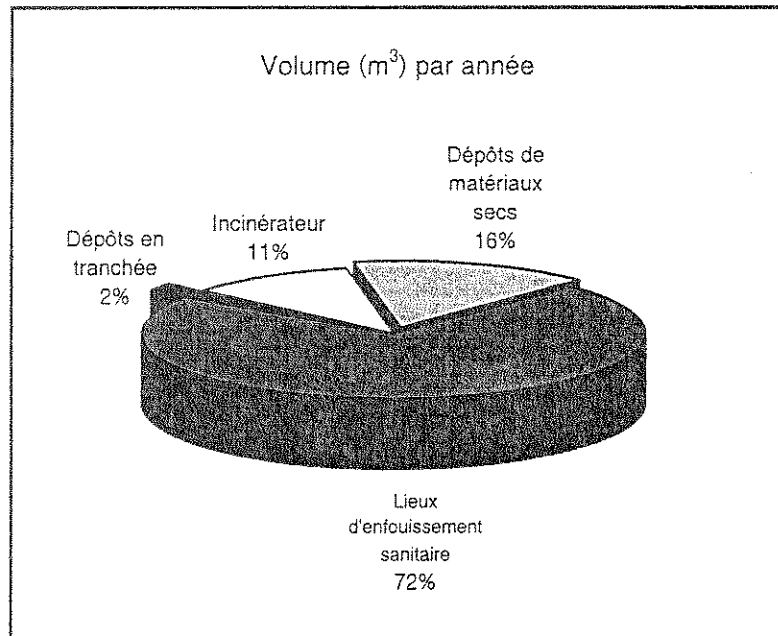
Tableau 4 : Les dépôts de matériaux secs

Dépôts de matériaux secs	
Localité / MRC d'appartenance	Volume (m <sup>3</sup> ) annuel
Pontbriand / MRC de L'Amiante	15 600
Saint-Gervais / MRC de Bellechasse	6 700
Lévis / MRC de Desjardins	47 000
Garthby / MRC de L'Amiante	5 600
Saint-Thomas-de-Montmagny / MRC de Montmagny	5 000
TOTAL :	79 900

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches.  
*Résumé de dossier - déchets solides 1995.*

Dans la région, il existe une ressourcerie qui est en exploitation depuis le 10 juin 1996. Cet équipement géré par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière est à la disposition de la population de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, soit 73 020 personnes. Cette ressourcerie est un lieu organisé où les citoyens peuvent y déposer leurs déchets comme les pneus, le bois, le métal, l'aluminium, les batteries ainsi que les déchets domestiques dangereux et les huiles usées. Dans cette ressourcerie, les usagers font eux-mêmes le tri en y déposant leurs déchets dans des conteneurs spécifiques et identifiés. Les déchets ainsi triés seront ensuite valorisés ou éliminés dans des centres spécialisés. Au moment de l'écriture de ce mémoire, aucune statistique sur les quantités récupérées ou sur les taux de participation n'était disponible.

En observant la figure 3, nous pouvons constater que la méthode la plus utilisée pour éliminer les résidus dans la région Chaudière-Appalaches est l'enfouissement sanitaire. À très court terme, il faudra établir un plan de gestion intégré des déchets solides afin de pallier au problème dont la région aura à faire face d'ici cinq ans, car tout près de 258 050 m<sup>3</sup> ne seront plus disponibles pour l'enfouissement de nos résidus. Dans le dossier des déchets de L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN, 1996), il est mentionné que seulement 23 % de l'ensemble des déchets solides a fait l'objet d'une quelconque forme de récupération. En ce qui concerne les ordures domestiques, on parle plutôt d'une faible moyenne de 8 %. Nous sommes donc très loin d'une gestion intégrée des déchets solides fondée sur la conservation des ressources et la récupération, considérant que l'objectif est une réduction de 50 % pour l'an 2000 ! De plus, aucun lieu d'enfouissement sanitaire en activité n'est conforme à l'ensemble des mesures prévues par l'actuel règlement sur les déchets solides. Donc, l'objectif visé du ministère de l'Environnement et de la Faune de rendre sécuritaire les lieux d'enfouissement n'a pas été atteint.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Figure 3 : Répartition en % des méthodes d'éliminations

### 1.2.2 Le principe des 3RVE (réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination)

Depuis l'adoption de la politique de gestion intégrée des déchets solides par le gouvernement du Québec en 1989, la société a accompli un certain progrès dans la diminution de leur production de déchets. Cette politique, fondée sur un appel à la prise en charge volontaire des responsabilités par l'ensemble de la société québécoise, n'a pas atteint présentement les objectifs prévus. Malgré ce constat négatif à l'échelle de la province, nous pouvons observer que la région Chaudière-Appalaches est en continuelle progression. Depuis la parution du document de consultation publique sur « la gestion des matières résiduelles dans la région de la Chaudière-Appalaches » en 1995, la collecte sélective a enregistré une hausse de 13 663 nouvelles personnes qui participent aux différents programmes de collecte sélective. On observe donc comme résultat que 288 555 personnes participent à un des programmes de collecte sélective.

De ce nombre, 219 206 personnes prennent part à une collecte sélective de porte-à-porte, 27 156 personnes ont à leur disposition des équipements d'apport volontaire en quantité suffisante, 42 193 personnes participent à un programme limité et seulement 94 921 habitants ne collaborent pas à la collecte de matières secondaires. Dans la région Chaudière-Appalaches, 76 % de la population contribue d'une certaine façon à la protection de l'environnement.

Nous observons qu'il y a encore place à l'amélioration dans plusieurs des MRC de la région pour l'augmentation de la participation à la collecte sélective et à la diminution de la quantité de déchets vers les lieux d'enfouissement. Près de 160 994 personnes peuvent bénéficier de la collecte sélective de porte-à-porte. Il est à noter que le taux de rendement est le double lorsqu'on implante la collecte sélective de porte-à-porte (130 kg/per/an.) comparativement à l'apport volontaire (65 kg/per/an.) (Collecte sélective Québec, 1995).

Tableau 5 : La collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches

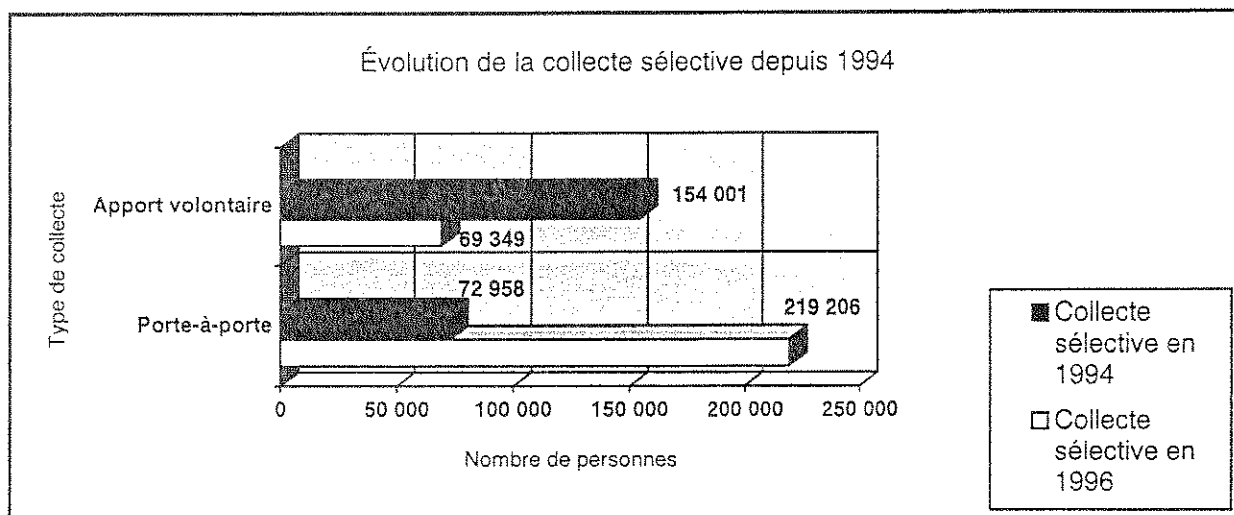
La collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches						
MRC	Nombre de municipalité participante / municipalité de la MRC	Population de la MRC	Population touchée par un programme de collecte sélective	Population desservie		
				Collecte		Programme limité
				Porte-à-porte	Apport volontaire	
Beauce-Sartigan	2 / 22	45 280	2 615	855		1 760
Bellechasse	19 / 20	29 676	28 281	3 128		25 153
Desjardins	4 / 4	53 186	53 186	53 186		
L'Amiante	16 / 26	46 901	40 718	35 414	5 304	
L'Islet	14 / 16	20 217	18 391		5 988	12 403
La Nouvelle-Beauce	9 / 10	24 885	24 037	23 035		1 002
Chutes-de-la-Chaudière	8 / 8	73 020	73 020	69 658	3 362	
Etchemins	1 / 14	19 937	568	568		
Lotbinière	23 / 23	27 750	27 750	14 051	11 824	1 875
Montmagny	1 / 14	23 608	973	973		
Robert-Cliche	14 / 14	19 016	19 016	18 338	678	

Sources : Collecte sélective Québec. Programme de collecte sélective en date du 1 mars 1996 et ministère des Affaires municipales du Québec.

Selon Collecte sélective Québec, l'industrie de la collecte sélective et du recyclage représentait à elle seule, en 1994, des investissements de 150 millions de dollars au Québec et donnait de l'emploi à 3 000 personnes. Dans la région, nous disposons d'un réseau très bien établi de transporteurs, centres de tri, recycleurs et transformateurs qui peuvent répondre à l'évolution rapide de ce secteur. Selon une hypothèse de calcul, la région Chaudière-Appalaches pourrait produire 67 732 tonnes métriques de matières récupérables par année. Cette statistique est le résultat de la méthode de calcul suivante : génération total par personne par année est de 509 kg et 35 % (CSQ, 1995) du sac vert peut-être récupérable alors 178,15 kg est la moyenne récupérée par personne sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Il est donc possible de créer des

retombées économiques dans la région en plus de protéger nos ressources et de minimiser la quantité de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. En effet, la Société V.I.A. inc. à Lévis et Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines ont investi près de 5 millions de dollars pour être en mesure de traiter 20 000 tonnes par année de résidus. Présentement, 200 emplois sont rattachés au fonctionnement de ces deux centres de tri.

La figure 4 brosse un portrait de la situation de la collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches. En effet, nous pouvons constater une nette évolution de 61 596 personnes participant à un programme de collecte sélective comparativement à l'année 1994. Par ailleurs, nous observons une diminution de l'apport volontaire en 1996 et une augmentation de la collecte sélective de porte-à-porte. Nous pouvons supposer que la variation entre la collecte sélective d'apport volontaire et de porte-à-porte observée entre 1994 et 1996 est liée à un changement de mentalité de la population de Chaudière-Appalaches qui participe à un programme de collecte sélective. En effet, cette évolution s'explique très bien par le fait que les gens qui participent à un programme de collecte sélective par apport volontaire modifient leurs mentalités. Par conséquent, le principe de récupérer devient alors une habitude ce qui explique dans la majorité des cas une substitution de l'apport volontaire par une collecte de porte-à-porte qui permet de maximiser la récupération des matières secondaires. De plus, il faut mentionner qu'en raison de la fermeture prochaine de lieux d'enfouissement dans la région, la récupération est une avenue qui permet de réduire la quantité de déchets destinés à l'élimination. Avec les années, une conscience environnementale des décideurs s'est développée et c'est pour cette raison que l'on observe une augmentation des différents programmes de collecte sélective de matières secondaires. Les fermetures prochaines des lieux d'enfouissement permettent l'émergence de la récupération. Par exemple, dans la région Chaudière-Appalaches on se dote de ressourceries et de nouvelles lois municipales qui favorisent le développement d'entreprises de récupération et de recyclage.



Sources : Collecte sélective Québec 1994 et 1996

Figure 4 : Évolution de la collecte sélective dans la région Chaudière-Appalaches



Le principe des 3RVE ne se limite pas seulement à la collecte sélective de matières secondaires, mais englobe toutes les méthodes afin de minimiser la quantité de déchets vers l'élimination de façon sécuritaire et contrôlée. Outre les programmes de collecte sélective, la région bénéficie également de trois autres alternatives pour réduire le volume de résidus vers l'enfouissement, soit le programme de compostage, des déchets dangereux et des résidus spéciaux.

### *Les résidus compostables*

Le programme de gestion des résidus compostables est en voie de développement dans la région. Certaines municipalités offrent à leurs citoyens la possibilité de composter chez eux avec l'aide de composteurs domestiques, tandis que d'autres municipalités utilisent un service offert dans la région « Les composts du Québec inc. ». Toutefois, ce programme est peu étendu malgré son fort potentiel de réduction de résidus vers l'élimination. Le tableau 6 démontre que les municipalités ayant un programme de compostage se retrouvent en zones urbanisées. Cette problématique est caractéristique à la banlieue où il y a une forte production de résidus verts, mais de plus en plus, les municipalités moins urbanisées se retrouvent avec des quantités importantes à gérer. Le potentiel des résidus compostables est peu connu et laisse place à beaucoup d'interprétation de la part de la population. Un programme d'information et de sensibilisation adapté à la population devrait permettre un développement positif de la valorisation des résidus compostables dans la région Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, dans certaines MRC la déviation de ces résidus peut amener une diminution jusqu'à 25 % du volume enfoui dans une année. Il est donc important de tenir compte de cette matière qui peut devenir une richesse.

Tableau 6 : Le programme de gestion des résidus compostables

Le compostage dans la région Chaudière-Appalaches						
MRC	Nombre de municipalité participante / municipalité de la MRC	Population de la MRC	Population touchée par un programme de gestion des résidus	Résidus verts	Déchets organiques	Distribution de composteurs domestiques
Beauce-Sartigan	1 / 22	45 280	128		oui	
Bellechasse	7 / 20	29 676	11 650	oui	oui	oui
Desjardins	4 / 4	53 186	53 186	oui		oui
L'Amiante	1 / 26	46 901	2 526	oui		
L'Islet	0 / 16	20 217				
La Nouvelle-Beauce	1 / 10	24 885	10 772	oui		
Chutes-de-la-Chaudière	4 / 8	73 020	38 728	oui		
Étchemins	0 / 14	19 937				
Lotbinière	3 / 23	27 750	3 114	oui		
Montmagny	0 / 14	23 608				
Robert-Cliche	1 / 14	19 016	3 245			oui

Sources : Collecte sélective Québec. Programme de collecte sélective en date du 15 octobre 1995 et ministère des Affaires municipales du Québec.

## Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux représentent environ 1 % des résidus domestiques de la région. Le développement de la collecte municipale de ces résidus a permis d'en détourner 630 tonnes de l'enfouissement sanitaire au Québec en 1992. Quoique modestes, ces résultats ne sont pas moins significatifs. Si ces résidus représentent de petites quantités par rapport au total des résidus générés, la menace qu'ils représentent pour l'environnement est grande ce qui nécessite qu'on leur accorde une attention particulière. Il faut souligner que cette collecte engendre des coûts très élevés et que les exigences administratives gouvernementales pour exercer des activités de collecte des résidus domestiques dangereux sont souvent pénibles. Cependant, il est essentiel de développer cette activité dans la région pour prévenir que ces résidus contaminent l'environnement. Le tableau 7 démontre que certaines MRC, par le biais de l'implication des municipalités, organisent un programme de collecte des déchets dangereux domestiques. Malgré un faible pourcentage de participation des municipalités de la région, 30 villes ont permis de dévier un peu plus 29.3 tonnes métrique des lieux d'enfouissement de la région en 1995-96 pour une participation de 131 154 citoyens, ce qui représente seulement 34 % de la région Chaudière-Appalaches. Il faut noter que pour les 8 municipalités de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière qui comptent 73 020 habitants la collecte de déchets domestiques dangereux est un service offert depuis le 10 juin 1996 par le biais d'une ressourcerie. Il n'y a pas de statistique de comptabilisée à ce moment.

Tableau 7 : La collecte des déchets dangereux domestiques

La collecte des déchets dangereux domestiques dans la région Chaudière-Appalaches						
MRC	Nombre de municipalité participante / municipalité de la MRC	Population de la MRC	Population touchée par un programme de gestion des résidus	Type de programme		Quantités récupérées (kg)
				Dépôt fixe	Unité mobile	
Beauce-Sartigan	0 / 22	45 280				
Bellechasse	2 / 20	29 676	4 438		oui	10 800
Desjardins	0 / 4	53 186				
L'Amiante	11 / 26	46 901	38 140	oui		5 448
L'Islet	6 / 16	20 217	9 547			4 141
La Nouvelle-Beauce	0 / 10	24 885				
Chutes-de-la-Chaudière	8 / 8	73 020	73 020	oui		n.d.
Etchemins	0 / 14	19 937				
Lotbinière	2 / 23	27 750	3 026		oui	7 700
Montmagny	1 / 14	23 608	2 983			1 208
Robert-Cliche	0 / 14	19 016				

Sources : Collecte sélective Québec. Programme de collecte sélective en date du 31 décembre 1995 et ministère des Affaires municipales du Québec.

